Règlement de consultation

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage globale du projet ValEDOM : structuration institutionnelle, passation d'une concession et mise en service d'une Unité de Valorisation Energétique

Consultation n° DCVED-26-01

Date limite de réception des candidatures :

lundi 21 décembre 2026 à 17 h.

Acheteur :

Communauté d'agglomération du Cotentin
Direction du Centre de Valorisation Energétique des Déchets
Hôtel Atlantique – BD Felix Amiot
BP 60250
50102 CHERBOURG EN COTENTIN

1. L'acheteur public

1.1. L'ACHETEUR

Communauté d'agglomération du Cotentin, agissant en qualité de pouvoir adjudicateur et représentée par sa présidente en exercice.

Siège administratif : Hôtel Atlantique, boulevard Félix-Amiot, BP 60250, 50102 Cherbourg-en-Cotentin Cedex.

La Communauté d'agglomération du Cotentin agit en tant que coordonnateur désigné dans la convention de financement entre les collectivités réunies (ensemble des collectivités de la Manche et le SIRTOM Flers-Condé) pour la construction d'une unité de valorisation énergétique de traitement des déchets sur le site de Cavigny, dans la perspective de création du Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) chargé du projet ValEDOM au 1er janvier 2027.

Service en charge du dossier : Direction du centre de valorisation énergétique des déchets

2. La consultation

2.1. DESCRIPTION GLOBALE DE LA CONSULTATION - OBJET

Les prestations consistent en une mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) globale nécessaire à la préfiguration, la structuration institutionnelle, la passation d'une concession et la réalisation du projet d'une unité de valorisation énergétique (UVE) de dimension interdépartementale dénommé ValEDOM (Valorisation Energétique des Déchets de l'Orne et de la Manche), d'une capacité de traitement comprise entre 130Kt/an et 160Kt/an. L'énergie produite alimentera le réseau de chaleur de Saint-Lô (en cours de réalisation) et l'électricité produite sera injectée sur le réseau national. **Ce projet fera l'objet d'une concession en vue de la réalisation de travaux et de l'exploitation du site, sous réserve de validation des membres du futur GAC**.

Il est précisé que le titulaire du marché (candidat unique ou tous les membres en cas de groupement) ne pourra pas à répondre à la consultation pour la procédure de passation de la concession de l'opération.

2.2. DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu pour une durée courant **de la notification du marché :**

- jusqu'à l'achèvement de la mission 3 pour la part globale et forfaitaire,

- jusqu'à une année comptable pleine après la mise en service de l'UVE pour la part en accord-cadre, soit une durée prévisionnelle de 8 ans du 29 avril 2027 jusqu'au 28 avril 2035.

L'argumentaire relatif à la durée dérogatoire sur la part en accord-cadre dépassant 4 ans figure dans l'annexe du présent règlement de la consultation.

La date prévisionnelle de démarrage des prestations est fixée au 29 avril 2027.

2.3. PROCEDURE DE PASSATION

La consultation est lancée selon une procédure avec négociation au titre de l'article R.2124-3 4ème du code de la commande publique, lorsque le marché ne peut être attribué sans négociation préalable du fait de circonstances particulières liées à sa nature, à sa complexité ou au montage juridique et financier ou en raison des risques qui s'y rattachent (justificatif dans l'annexe du présent règlement de la consultation) ;

Elle se déroule en trois étapes :

1er) appel à candidatures : les candidats devront déposer leur dossier conformément au présent règlement de consultation.

Après analyse des candidatures en fonction des critères définis, quatre candidats seront sélectionnés, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats.

2ème) remise d'offres : les 4 candidats seront amenés à remettre une offre initiale

3ème) après une analyse et premier classement des offres, une négociation sera menée avec les quatre candidats.

2.4. CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA PROCEDURE

➢ **ETAPE 1 : Candidatures**	
⇒ Remise des candidatures	**21 décembre 2026**
⇒ Analyse et choix de 4 candidats	Fin décembre 2026
➢ **ETAPE 2 : Offres initiales**	
⇒ Invitation à soumissionner aux 4 candidats	12 janvier 2027
⇒ Remise des offres initiales	février 2027
⇒ Analyse et classement des 4 candidats	fin février 2027
➢ **ETAPE 3 : Négociation d'offres**	
➢ Réunions de négociation avec chacun des 4 candidats	mars 2027
➢ Remise des offres écrites mises à jour	Fin mars 2027
➢ Attribution du marché (CAO)	avril 2027

3. La décomposition des prestations

3.1. ALLOTISSEMENT

Les prestations ne sont pas décomposées en lots suivant l'article L2113-11 2° du code de la commande publique, étant donné que la dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

L'argumentaire relatif à la dérogation au principe de l'allotissement figure dans l'annexe du présent règlement de la consultation.

3.2. FORME DU MARCHE

Le marché sera à prix mixtes et comprendra :

- **Une part globale et forfaitaire** :

Elle concerne les prestations fermes et connues à T0 dont le démarrage s'effectuera dès la notification valant ordre de service pour les missions 1 et 2. La mission 3 sera déclenchée par ordre de service à la fin de la mission 2 :

- MISSION 1 : **Constitution du Syndicat Mixte**
- MISSION 2 : **Consolidation technique, foncière et élaboration du DCE de la concession**
- MISSION 3 : **Assistance à la procédure de passation de la concession**

➢ **Une autre part en accord-cadre à marchés subséquents et à bons de commande, sans montant minimum mais avec un montant maximum de 700 000,00 € HT.**

- **les marchés subséquents** concerneront les prestations dont les modalités d'exécution seront reprécisées. Il s'agira de missions cohérentes dont les contours exacts (volume, nature, modalités) ne pourront être arrêtés qu'à l'issue de la signature du contrat de concession par le délégataire. À titre informatif et pour permettre aux candidats d'appréhender le volume global de l'opération, la maîtrise d'ouvrage projette un découpage en trois marchés subséquents (MS) :
  - MS n°1 : Suivi de la phase Conception-Construction
  - MS n°2 : Suivi de la réception, levée des réserves et de la mise en service industrielle
  - MS n°3 : Accompagnement à l'exploitation

  Les contours exacts de chaque MS seront définis dans des cahiers des charges spécifiques établis une fois le concessionnaire de l'UVE désigné.

- **les bons de commande** seront établis pour les prestations standardisées définies dans le bordereau des prix unitaires telles que les prestations d'appui technique, foncier, financier ou juridique, strictement quantifiables (réunions supplémentaires, notes d'expertise isolées), déclenchables au gré des nécessités pendant toute la durée de l'accord-cadre (8 ans à compter de la notification du marché).

4. Le dossier de consultation des entreprises

4.1. RETRAIT DU DOSSIER

Vous pouvez télécharger le dossier de consultation en vous rendant sur le lien suivant : http://marchespublicsmanche.fr.



POURQUOI S'IDENTIFIER ? — Indiquer une adresse de courriel vous permet d'être tenu informé automatiquement des reports de délai, modifications et des précisions éventuellement apportées au marché en cours de consultation.

Pendant la procédure de passation, tous les échanges entre l'acheteur et les candidats seront exclusivement réalisés par l'intermédiaire du guichet restreint de la consultation, sur le profil d'acheteur.

Les réponses aux questions, convocations, notifications de rejet ou d'acceptation, seront transmises par l'adresse courrier@aws-france.com qui doit être déclarée dans les expéditeurs

autorisés, et dans les contacts personnels, afin d'éviter les blocages lors de l'évolution de l'anti-spam.

L'adresse courriel indiquée lors de l'inscription sera utilisée pour adresser aux candidats les informations complémentaires survenant en cours de procédure. Il est conseillé d'indiquer une adresse courriel de secours dans l'espace entreprise, et/ou utiliser une adresse collective du type de « ao@entreprise.com ». Il appartient à chaque candidat de relever son courrier électronique plusieurs fois par semaine.

4.2. CONTENU DU DOSSIER

Le dossier est constitué :

1. du présent règlement de la consultation (RC) ;
2. du cadre général des missions du marché.

NB : *Un dossier de consultation phase offres comprenant notamment le CCAP, le CCTP et ses annexes, les cadres financiers (DPGF, BPU, DQE, simulations marchés subséquents), le modèle de mémoire technique sera remis aux quatre candidats retenus après la phase candidature avec une invitation à soumissionner, via un guichet restreint sur la plate-forme aws.*

4.3. MODIFICATIONS DU DOSSIER

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détails au dossier de consultation, six jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des plis. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Les questions pourront être posées jusqu'à 8 jours avant la date limite de réception des plis

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux candidats six jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des candidatures et des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 8 jours avant. Les candidats devront alors répondre en prenant en compte ces nouveaux renseignements.

5. La préparation de la réponse

Le présent dossier s'adresse à des candidats ayant des compétences pluridisciplinaires en matière d'assistant à maîtrise d'ouvrage, et comprenant **les compétences** et références dans les domaines suivants :

– Expertise juridique, foncière et institutionnelle (avocat en droit public, expert en urbanisme et domanialité):

– Expertise technique, industrielle et environnementale (ingénierie dans les domaines thermique, process déchets, environnement)

– Expertise financière, économique et fiscale à même de sécuriser les équilibres économiques du projet.

5.1. REPONDRE SEUL OU A PLUSIEURS ?

Vous pouvez vous présenter **seul** ou **associés à d'autres entreprises**. Il peut s'agir d'entreprises qui s'associent à vous pour former un **groupement momentané d'entreprises** et/ou de **sous-traitants** auxquels vous allez faire appel.

5.1.1. Candidater seul

Si vous envisagez une candidature en tant que candidat unique, il n'y a **pas de contraintes particulières**. Ce choix ne vous interdit pas de faire appel à la sous-traitance, plus tard en cours de marché.

5.1.2. Candidater en groupement d'entreprises

Aucune forme de groupement n'est imposée pour cette consultation et le futur marché : les candidats peuvent se présenter en groupement conjoint ou en groupement solidaire.

Possibilité de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements : NON

ou en qualité de membres de plusieurs groupements : OUI hormis pour les mandataires du groupement

5.1.3. Candidater avec un sous-traitant

Les candidats peuvent faire appel à la sous-traitance, qu'ils soient candidats uniques ou réunis au sein d'un groupement d'entreprises.

S'il souhaite que les capacités du ou des sous-traitants soient prises en compte lors de l'évaluation de sa candidature, le candidat présentera un dossier pour chaque sous-traitant. À défaut, leurs capacités ne seront pas prises en compte pour l'attribution du marché. Comme précisé auparavant, ce choix n'interdit pas de faire appel à la sous-traitance plus tard en cours de marché.

5.2. CORRESPONDRE AVEC L'ACHETEUR PENDANT LA CONSULTATION

Si vous souhaitez obtenir des précisions ou des renseignements complémentaires, il vous suffit de poser votre question en vous connectant sur la consultation et en cliquant sur le pictogramme « Enveloppe » ou sur le lien « Correspondre avec l'Acheteur » de la consultation concernée.

L'ensemble des réponses apportées figurera sur votre espace fournisseur, une alerte sera envoyée à l'adresse courriel enregistrée. La réglementation impose d'adresser le texte intégral de la question, avec la réponse, à tous les candidats, donc l'entreprise ne doit pas révéler son identité, ni son positionnement technique ou compétitif dans le texte de ses questions.

5.3. REPONDRE AVEC DES VARIANTES

Les variantes libres sont interdites. L'offre doit être strictement conforme aux pièces du marché.

6. Présentation des candidatures et des offres

6.1. LA RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La transmission des plis contenant les candidatures et/ou les offres a lieu exclusivement sur le profil d'acheteur à l'adresse : http://marchespublicsmanche.fr.

Il n'est prévu et ne sera admis aucun dépôt des candidatures et des offres sous pli papier, hormis pour la copie de sauvegarde.



ATTENTION. — Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite.

6.2. LE DOSSIER DE CANDIDATURE ET D'OFFRES



RAPPEL. — Tous les documents transmis à l'acheteur doivent être rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français. Aucun document de candidature ni d'offre n'a à être signé.

6.2.1. Pièces de la candidature

Pièces de la candidature à fournir
Formulaire DC1, lettre de candidature disponible à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
Formulaire DC2, déclaration du candidat disponible à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
Renseignements et/ou documents permettant d'apprécier la **capacité économique et financière** : — déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité du candidat, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; — déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;
Renseignements et /ou documents permettant d'apprécier les **capacités techniques et professionnelles** : — des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres ; Ainsi les certificats suivants sont demandés : ○ Pour la compétence expertise en droit public : preuve de l'inscription au barreau et certificats garantissant à minima une spécialisation en droit public ○ Pour la compétence d'assistance à maîtrise d'ouvrage ; **OPQIBI** suivants ou équivalents : ➢ 0405 Management de projet

- 0108 AMO globale pré-opérationnelle,
- 0102 AMO finance et économie,
- 0103 AMO en technique
- 0104 AMO en exploitation et maintenance

Sont considérés comme équivalent à chaque certificat de qualification professionnelle, tout autre certificat équivalent ou la preuve par des références de technicité équivalentes montrant la correspondance avec les certificats demandés.

Documents à remettre pour permettre l'analyse et la sélection des candidatures :

- **Présentation d'une liste de référence récentes (moins de 10 ans) démontrant la capacité du candidat à traiter des missions complexes d'assistance à maîtrise d'ouvrage de nature similaire au présent dossier :**

  – Expertise juridique, foncière et institutionnelle : avocat en droit public, expert en urbanisme et domanialité :

  – Expertise technique, industrielle et environnementale : ingénierie dans les domaines thermique, process déchets, environnement

  – Expertise financière, économique et fiscale à même de sécuriser les équilibres économiques du projet.

  Exigence spécifique de références attendues *: concernant la restructuration institutionnelle (création de syndicat mixte), le montage contractuel de concession et le domaine spécifique des Unités de Valorisation Energétique (UVE) ou d'infrastructures majeures de traitement de déchets*.

- **Une note de présentation de l'équipe** (4 pages A4 recto maximum, hors page de garde et sommaire) exposant la répartition des rôles envisagés et l'organisation projetée pour mener à bien les différentes missions du présent marché.

  Sera identifié le rôle de chacun des candidats/membres du groupement pour assurer les missions suivantes : direction de projet et stratégie institutionnelle, droit public des affaires, ingénierie financière/fiscale, ingénierie technique (process, réseaux de chaleur urbains).
  Au-delà de cette répartition des rôles, sera également expliqué le fonctionnement opérationnel envisagé pour mener à bien la mission**.**

- En annexe de la note : L'indication des titres d'études et professionnels des responsables des prestations de même nature que celle du marché public.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

6.2.2. Pièces de l'offre

Ces pièces ne seront à remettre que par les 4 candidats invités à soumissionner à la phase offres (initiales) :

Les pièces de l'offre à remettre seront les suivantes :

Pièces de l'offre à fournir	Format des pièces
Mémoire technique correspondant au cadre de mémoire fourni	Format PDF
La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire complétée des missions forfaitaires	Format PDF et EXCEL
Le Bordereau des Prix Unitaires complété	Format PDF et EXCEL
Le Détail Quantitatif Estimatif complété	Format PDF et EXCEL
Les Détails Quantitatifs Estimatifs des simulations des marchés subséquents 1, 2 et 3	Format PDF et EXCEL

-

6.3. LA COPIE DE SAUVEGARDE

Le candidat a la possibilité d'envoyer également une **copie de sauvegarde**[1] sur support physique électronique (clé USB, disque dur externe, etc.) ou sur support papier, sous réserve qu'elle parvienne dans les délais impartis pour la remise des offres. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde », l'intitulé de la consultation et le nom du candidat. Elle est déposée à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération du Cotentin – Direction Ingénierie et Bâtiments – Boulevard Felix Amiot – 50102 CHERBOURG EN COTENTIN.

Horaires d'ouverture : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi.

L'acheteur ouvrira la copie de sauvegarde *uniquement* dans les cas suivants :

— le pli contient un virus informatique ;
— le pli est arrivé hors délai sur le profil d'acheteur. Il faut néanmoins que le pli ait commencé à être transmis avant l'heure limite fixée pour la réception des plis et que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais ;
— le pli n'a pas pu être ouvert par l'acheteur.

6.4. DUREE DE LA VALIDITE DES OFFRES

Cent cinquante (150) jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

7. L'examen des candidatures et critères de sélection

La vérification du respect des conditions de présentation des candidatures et des conditions de participation (aptitude et capacités techniques, professionnelles et financières) sera effectuée conformément aux dispositions du code de la commande publique.

1. La copie de sauvegarde est définie par un arrêté du 22 mars 2019. Pour plus d'informations sur ce dispositif, reportez-vous au guide très pratique de la dématérialisation des marchés publics.

La recevabilité des candidatures sera examinée au regard des documents demandés à l'article 6.2.1 avant le paragraphe consacré aux « Documents à remettre pour permettre l'analyse et la sélection des candidatures »

Le candidat (seul ou en groupement) devra ainsi justifier de la mobilisation de profils complémentaires, combinant ingénierie technique, juridique et économique, dans une logique d'écoute, de pédagogie et d'aide à la décision partagée avec les élus et les services.

Les critères d'analyse suivants, hiérarchisés par ordre croissant d'importance, seront utilisés afin de classer les candidats :

- Critère 1: **Qualité des références** (40 points) **:** ce critère sera analysé en fonction de la présentation de la liste des références récentes demandée au regard de la mission à réaliser.
- Critère 2 : **Qualité de l'équipe et de l'organisation proposée** (60 points) : ce critère sera analysé en fonction de la note de présentation de l'équipe et son annexe demandées au regard de la mission à réaliser.

A l'issue de l'analyse des dossiers de candidature, un classement sera établi, permettant de retenir 4 candidats, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et identifier un candidat supplémentaire pour pallier d'éventuelles difficultés relatives à la justification ci-dessous.

Les 4 candidats pressentis pour être invités à soumissionner devront remettre à l'acheteur dans un délai de 7 jours ouvrés, les documents justificatifs en cours de validité de chaque candidat ou chaque membre en cas de groupement (attestations de régularité fiscale et sociale, liste des travailleurs étrangers, attestation d'assurance de responsabilité décennale).

Si un candidat admis à remettre une offre ne produit pas ses justificatifs dans les délais ou s'il rentre dans un cas d'exclusion, le maître d'ouvrage sollicite le candidat supplémentaire identifié en lui demandant de produire à son tour les justificatifs exigés pour l'accès à la commande publique.

Le maître d'ouvrage notifie sans délai à chaque candidat non retenu sa décision de rejeter sa candidature puis transmet l'invitation à soumissionner aux candidats admis à remettre une offre.

8. L'examen des offres

Les offres régulières, acceptables et appropriées, et qui n'ont pas été rejetées comme anormalement basses sont classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution suivants :
Un cadre de réponse présentant de manière détaillée les critères, sous-critères et leurs pondérations sera à compléter par le candidat. Le cadre de mémoire technique fera partie des pièces du dossier de consultation de la phase offres.

CRITERES DE SELECTION	Nombre de points
1. Valeur technique de l'offre Ce critère sera évalué au regard des sous-critères-suivants :	**60 points**

Sous-critère 1.1 - **Compréhension du contexte, des attentes et des enjeux du projet ValEDOM** * La compréhension des enjeux de la transition institutionnelle de la phase transitoire (Groupement d'Autorités Concédantes – GAC) vers la cible définitive (Syndicat Mixte) * La compréhension des défis techniques territoriaux (fin d'exploitation des ISDND, objectif de traitement de 130 à 160 kT/an, limites du périmètre de l'AMO). * L'identification des risques juridiques, techniques et financiers majeurs inhérents à un projet d'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de cette ampleur. *Ce sous-critère fera l'objet d'une note de synthèse structurée avec une conclusion présentant un avis critique du candidat sur les éléments précités.*	**10 points**
Sous-critère 1.2 - Méthodologie d'exécution globale, articulation des missions et maîtrise financière de l'accord-cadre • **Pour les missions forfaitaires** : La méthode de travail pour l'ingénierie institutionnelle (création du syndicat, modélisations et transfert des compétences) et la démarche proposée pour l'élaboration du DCE et la négociation de la concession avec les industriels. • **Pour l'accord-cadre (Marchés Subséquents)** : La compréhension des enjeux de la phase d'exécution (suivi des travaux, réception, Mise en Service Industrielle). Le candidat explicitera comment il garantit la continuité de la "mémoire technique" entre les équipes ayant rédigé le contrat de concession et celles chargées d'en contrôler l'exécution. • **Gestion des interactions externes** : la méthodologie d'approche et de négociation avec les acteurs techniques tiers indispensables à la viabilité du projet (concessionnaire RCU de Saint-Lô, ENEDIS/RTE, gestionnaires de l'eau, urbanisme, etc…) • **Maîtrise financière** : La méthodologie stricte que le candidat s'engage à mettre en œuvre pour maîtriser les coûts financiers de la maîtrise d'ouvrage sur la part accord-cadre (suivi des temps passés, dimensionnement juste des interventions lors des marchés subséquents, outils de reporting et justification des devis avant engagement).	**15 points**
Sous-critère 1.3 – Pertinence de l'organisation et des moyens humains affectés, gestion des interfaces et planning prévisionnel détaillé Ce sous-critère permettra d'apprécier la maîtrise et l'expérience de l'AMO sur la conduite de l'opération globale, avec des profils d'experts adaptés à la complexité du projet ValEDOM. Le candidat sera évalué sur la base des trois éléments suivants : • **Expertise et adéquation de <u>l'équipe dédiée</u> :** ce point sera évalué au travers de l'adéquation des profils mobilisés ainsi que son organisation interne et du nombre de jours de missions projetés pour chaque intervenant. Seront également analysés les CV, références, missions et expériences portées individuellement par les personnes désignées dans l'équipe d'AMO et l'adéquation des profils aux missions attendues. • **Planning détaillé (chemin critique et temps passé):** Le candidat devra fournir un planning détaillé prévisionnel présentant impérativement :	**35 points**

○ L'articulation et la répartition des temps passés par étape clé et par mission (forfaitaire et marchés subséquents) ○ L'intégration et le positionnement des instances décisionnelles et techniques (COPIL, COTECH, CDSP) ○ L'intégration cohérente des étapes liées aux missions transverses hors présent marché (notamment la concertation publique, enquêtes environnementales, etc…), permettant de démontrer la parfaite maîtrise du chemin critique global du projet.	
2. Prix des prestations Ce critère sera apprécié au regard du montant total provenant de l'addition : - du montant global et forfaitaire des 3 missions M1 à M3 ; - du Détail Quantitatif estimatif provenant des prix indiqué dans le bordereau des prix (partie en accord-cadre à bon de commande) en fonction de quantités susceptibles d'être commandées par le pouvoir adjudicateur, - du total des simulations des marchés subséquents N°1, N°2 et N°3. Les 35 points seront répartis comme suit : • L'offre la moins-disante obtiendra la note de 35/35 • Les autres offres seront notées selon la formule suivante : 35 x (offre la moins-disante / offre évaluée)	**35 points**
3. Critère environnemental Ce critère sera évalué au travers d'une « Note environnementale » de deux pages maximum. L'évaluation portera sur : • **La méthodologie visant à la réduction de l'empreinte carbone des déplacements** : méthodologie afin de minimiser l'impact des déplacements liés à la mission (participation aux instances COPIL/COTECH à Cherbourg-en-Cotentin, visites du site de Cavigny, rencontres avec les concessionnaires tiers). Seront valorisés : l'utilisation privilégiée de modes de transport décarbonés (train plutôt qu'avion ou véhicule individuel thermique) et la méthodologie proposée pour optimiser le ratio "réunions en présentiel / réunions en visioconférence" sans dégrader la qualité de l'animation des instances.	**5 points**

9. Négociation

Une rencontre ou des échanges (sans s'interdire plusieurs tours) auront lieu avec les 4 soumissionnaires ayant remis une offre.

En cas de rencontre, elle sera organisée en visioconférence. Les modalités seront précisées dans le courrier d'invitation à soumissionner.

La négociation devra donner lieu à une amélioration des offres, sur leur volet technique ou financier. C'est un temps privilégié qui permet à l'acheteur et au candidat de cerner précisément leurs attentes et contraintes réciproques pour répondre le mieux possible au cahier des charges.

Cette rencontre sera menée dans des conditions strictes d'égalité. Aucune donnée sur les offres ne sera communiquée par l'acheteur à la concurrence.

Si à l'issue de la consultation initiale ou d'un premier classement, seul un, deux ou trois candidats reste en lice, cette rencontre pourra néanmoins aussi avoir lieu.

Fait le 18 novembre 2026.